

**NABNI appelle à la mise en place d'un cadre légitime et inclusif
pour accompagner la transition démocratique**

Le Peuple algérien appelle massivement, et de manière pacifique, à une transition démocratique depuis la journée historique du 22 février 2019.

En réponse, la lettre du Président de la République sortant propose de débiter ce processus par une violation de la Constitution en imposant la prolongation sine die du mandat présidentiel actuel. Décréter que la transition serait conduite sous le Patronage du Président actuel et des personnalités qu'il désigne, rend la démarche proposée illégitime.

Le Collectif NABNI :

- prend acte de cette décision anticonstitutionnelle qui **va à l'encontre d'un réel changement démocratique à travers un processus satisfaisant la volonté populaire** et porté par des figures indépendantes de l'actuelle équipe dirigeante.
- ne reconnaît pas de légitimité à ce processus anticonstitutionnel qui nie les principes fondamentaux de l'Etat de droits que nous appelons de nos voeux depuis 2012.
- estime qu'il est urgent de construire avec les différentes parties prenantes (incluant notamment les partis politiques, les institutions, les représentants de la société civile, en particulier les jeunes) **une solution qui respecte la souveraineté populaire.**

Conformément à notre déclaration du 28 février, le Collectif **ne ménagera aucun effort pour accompagner la transition démocratique**, notamment sur les questions de l'Etat de droits, de la gouvernance et des contre-pouvoirs citoyens, **dans un cadre légitime** et qui réponde aux aspirations exprimées par le Peuple algérien.

Le collectif NABNI- Alger, le 14 mars 2019.